



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MOSELLE
Mairie de BERG-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°794

Séance du 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le sept du mois d'octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune légalement convoqué le premier octobre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pierre JUNGLING, Maire.

NOM – Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
REPPLINGER Florence	X			
DEZEURE Philippe	X			
SZYMANSKI Carole	X			
DEMASSIET Philippe	X			
SOMMER Sandrine	X			
BETTEMBOURG Gerard	X			
ZODA Jeanne	X			
DEFrance Éric			X	DEMASSIET Philippe
PAUL Sylvie	X			
DEVAUX Yvan	X			

Le Conseil a nommé (selon art. L2121-15 du CGCT) pour secrétaire de séance :

- **Madame Sandrine SOMMER**

Date de convocation : 01/10/2026

Date d'affichage : 01/10/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votant : 11

Objet de la Délibération : demande de subvention du conseil de fabrique de la paroisse Saint Michel de Berg-sur-Moselle.



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MOSELLE
Mairie de BERG-sur-MOSELLE

Le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention formulée par le conseil de fabrique de la paroisse Saint Michel de Berg-sur-Moselle et propose d'attribuer une subvention de 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à se prononcer :

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 11

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres décide d'accorder une subvention de 150 € au conseil de fabrique de la paroisse Saint Michel de Berg-sur-Moselle

Fait à Berg-sur-Moselle, le 7 octobre 2026

Le Maire,

Jean-Pierre JUNGLING



La secrétaire de séance,

Sandrine SOMMER